



SAINTONGE

Décision n° 540/2024  
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle intitulée « Travaux ordre non électrique – Travaux ordre électrique initiale » avec SOCOTEC FORMATION BORDEAUX de Mérignac (33) pour Monsieur GRELIER Philippe du 19 au 22 novembre 2024 pour un montant TTC de 1 308,00 €.

Fait à Jonzac,  
Le 15 NOV. 2024

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex